

*→ SDOJ par class*

Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

OBJET : Réponse à une demande  
d'Explication.

Réf.: Volet N°2349/15.04  
du 16/08/1988.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je tiens à répondre à la  
demande d'explication dont la référence est ci-haut émarginée.

Je voudrais d'abord, Monsieur le Ministre,  
exprimer auprès de votre très haute autorité, la surprise provoquée par cette demande  
d'explication qui m'a été remise au moment même où je venais de rédiger, en toute  
honnêteté et en toute franchise, le rapport de mission dans lequel j'avais souligné les  
grandes difficultés qui m'ont durement éprouvé en dépit des efforts que j'avais dé-  
ployés dans la phase préparatoire de la VIIème Exposition Commerciale Nationale.

Je considère à cet égard, que ledit rapport  
de mission constitue un document de référence qui puisse apporter des éléments de  
réponse à la précitée. Néanmoins, comme je ne veux pas que ce rapport de mission auquel  
je vous réfère soit considéré comme une échappatoire, je voudrais au moins apporter  
des éclaircissements au sujet des soi-disant manquements majeurs qui ressortent expli-  
citement de la demande d'explication qui m'a été adressée.

- Le premier porte sur les frais de mission  
des Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives que je n'ai pas inclus dans les  
besoins financiers requis. Je voudrais vous rappeler, Monsieur le Ministre, avec photo-  
copie à l'appui, <sup>quel</sup> je vous ai fait une petite note écrite à laquelle aucune réponse  
n'a été apportée. Par ailleurs, le compte-rendu de la réunion du 16/07/1988 (à la page  
8, 1er paragraphe) n'a rien de contradictoire avec la note précitée. Ce document de  
compte-rendu a été également annexé à mon rapport de mission.

Je croyais personnellement que les Services  
d'Encadrement Préfectoraux allaient utiliser les subdélégations. Aucun ordre de mission  
me nous a d'ailleurs pas été transmis jusqu'au 27/08/1988, date à laquelle plus de  
la moitié des Exposants avaient déjà afflué vers GISENYI. Qui plus est, comment pou-  
vais-je vous demander les frais de mission pour des Agents dont l'identité et le statut  
n'étaient pas encore connus vu que les moyens de communication à ma disposition étaient  
fort limités ?

.../...

La deuxième porte enfin sur les moyens de transport des objets à exposer et des Exposants.

Je tiens à signaler, Monsieur le Ministre, que j'ai essayé de toucher par communication téléphonique, la majorité des Préfectures dans la mesure de mes possibilités.

Je rappelle en toute obéissance, Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse qui me lit en copie de se souvenir qu'il était alors en congé et qu'une opération nécessitant la communication à chaque préfecture pouvait, sans faire attention, entraîner la mobilisation d'un téléphone du Service des Relations Publiques que j'ai malgré tout utilisé.

Seulement est-il que les facilités de communication téléphonique intérieures aidant, les Encadreurs demandaient chaquefois des éclaircissements à la dernière minute, sur des informations dont ils disposaient déjà alors que je devais partir immédiatement pour Gisenyi.

N'ai-je pas travaillé seul jusqu'à 22H00'en date du 27/07/1988 en accueillant et en transportant plus de la moitié des Exposants concernés vers le Home St François Xavier où ils ont séjourné durant deux semaines ? Pourquoi alors me reprocher d'être parti précipitamment ?

Monsieur le Ministre, je n'ai pas l'intention de vous décrire exhaustivement toutes les difficultés inhérentes à la mission que vous m'aviez confiée.

Je vous prie tout simplement de bien vouloir oublier ce que vous avez qualifié de cas d'irresponsabilité que vous m'aviez attribué maintenant que les difficultés que j'ai rencontrées et qui ne pourront certainement ne pas se reproduire pour une opération de ce genre, vous sont signalées.

Je compte sur votre très bonne compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon très profond respect.

RUSANGANWA Augustin  
Chef de Division Production

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de la Fonction  
Publique et de la Formation  
Professionnelle

K I G A L I

- Monsieur le Directeur Général de  
la Jeunesse

K I G A L I



Paris le 11/07/88

\* Pour information

*Faire un chèque*  
\* Suite à votre demande

Pour couvrir votre mission (4 chauffeurs et moi-même), il faut prévoir les dépenses estimées à 60.000F en plus du chèque de 192000F.

Il va de soi que les Encodreurs adjoints devront se munir de leurs frais de missions (362500F pour 10 Encodr.) car le chèque sus-mentionné a été prévu pour la restitution et le règlement des dépenses seulement.

Dir. Production  
Le 21/07/88

Jeunesse le 1 Centre  
S/C du Argot Jeunesse

(1) La collaboration du Argot au niveau de l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Exposition va se poursuivre même pendant le déroulement de celle-ci. En effet cette organisation a été confiée à un Comité dont les membres proviennent du Ministère, du Ministère de l'Éducation et de la Culture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda. Ainsi que ceux Argot déjà les autres membres partent le 27/07/1988 pour revenir le 12/08/1988.

(2) Vous n'avez confié un chargé responsable pour inclure notre mission 192000F pour le logement et la restauration des exposants. Par ailleurs vous m'avez promis un minibus (20 places) pour le transport des exposants pendant le période de l'opération. Tout cela justifie une présence à Gitega sans et vous avez désigné mon remplaçant.  
Jusqu'au 28/07/88

28/07/88